

EBAUCHES D'AXES DE BRAS ET D'EMBOUTS DE TRAVERSE ACIER XC 48

Page 1/3

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
4. PRESCRIPTIONS MÉTALLURGIQUES	2
4.1. MATIERE	2
4.2. STRUCTURE	2
4.3. SANTE - MATIERE	2
4.4. DECARBURATION	2
5. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	3
5.1. HISTORIQUE	3
5.2. DOCUMENTS CITÉS	3
5.3. EQUIVALENT À :	3
5.4. CONFORME À :	3
5.5. MOTS CLEFS	3

1.OBJET

La présente spécification a pour objet la définition des caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les ébauches d'axes de bras de suspension arrière et d'embouts de traverse réalisées à partir de tubes ou de barres en acier XC 48.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences de la présente spécification doit être indiquée sur les documents par la désignation du produit suivie de l'indice du document.

Exemple :

EBAUCHE D'AXE EN ACIER XC 48 STL S24 2101.

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ce document doit être accompagné du cahier des charges B20 0110 « FOURNITURES DE PIECES OU ENSEMBLES – PRESCRIPTIONS GENERALES ».

EBAUCHE AXE BRAS ET EMBOUTS TRAVERSE - ACIER XC 48	S24 2101	2/3
--	----------	-----

4.PRESRIPTIONS METALLURGIQUES

Documents	CARACTERISTIQUES	Expression des Résultats	EXIGENCES		
			Min.	Max.	
	4.1 MATIERE				
B53 5043	- Acier de construction sous forme de tube suivant norme B53 5043		Conforme		
B53 5385	- Nuance XC 48, suivant norme B53 5385 sauf en ce qui concerne le carbone	%	0,47	0,52	
	et le soufre	%	-	≤ 0,020	
B53 1043	- Acier de construction sous forme de barres suivant norme B53 1043	-	Conforme		
B53 1250	- Nuance XC48, suivant norme B53 1250 sauf en ce qui concerne le carbone	%	0,47	0,52	
	et le soufre	%	-	≤ 0,020	
	4.2 STRUCTURE				
D35 1193	Etat normalisé ou étiré : Structure : perlite lamellaire – ferrite Taux de perlite globulaire admis	%	-	25	
	4.3 SANTE MATIERE				
	Les produits bruts doivent faire l'objet d'un contrôle des défauts de surface, soit par ultrasons pour les tubes*, soit par courants de Foucault pour les barres. Profondeurs de défauts tolérés :				
	- Longitudinal	profondeur	m/m	-	0,2
		largeur	m/m	-	0,4
		longueur	m/m	-	15
	- Transversal	profondeur	m/m	-	0,2
		largeur	m/m	-	0,4
		longueur	m/m	-	5
Ces contrôles doivent faire l'objet d'une procédure interne.					
D35 1192	4.4 DECARBURATION				
	Sur pièce brute	mm	-	0,25	

* Sur le diamètre extérieur de l'alésage.